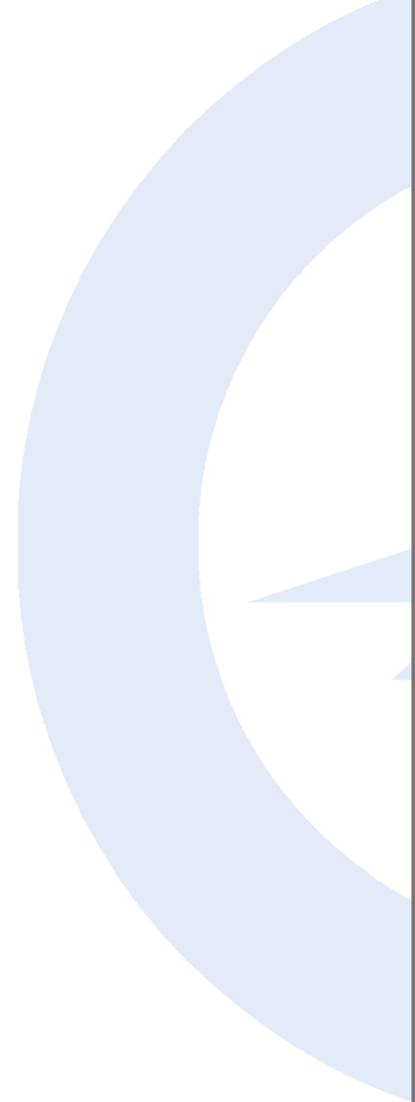


RAPPORT ANNUEL 2013



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec



5925, boul. Décarie, Montréal
(Québec) H3W 3C9
www.cmeq.org • info@cmeq.org

T 514 738-2184 • 1 800 361-9061
F 514 738-2192 • 1 888 390-2637



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

La CMEQ regroupe tous les entrepreneurs électriciens répartis à travers le Québec.

Les entrepreneurs électriciens sont détenteurs d'une licence qui contient la sous-catégorie 16 émise par la CMEQ.

TABLES DES MATIÈRES

- 06** Comité exécutif 2012-2013
- 07** Personnel de la CMEQ
- 08** Mot du président
- 10** Rapport de la direction générale
- 13** Rapports des directions
- 21** Rapport du trésorier

ÉTATS FINANCIERS

- 23** Rapport de l'auditeur indépendant
- 24** Bilan
- 25** Résultats
- 26** Évolution des soldes de fonds
- 27** Flux de trésorerie
- 28** Notes complémentaires
- 35** Renseignements supplémentaires



LE COMITÉ EXÉCUTIF

2012-2013



01



02



03



04



05



06



07



08



09

Le Comité exécutif a pour rôle de voir à l'exécution des décisions du Conseil provincial d'administration des affaires courantes de la Corporation.

- 01 **Daniel Carré**
Président
- 02 **Nicola Barile**
1^{er} Vice-président
- 03 **Daniel Sarrazin**
2^e Vice-président
- 04 **Gaétan Castonguay**
Trésorier
- 05 **Denis Lefebvre**
Secrétaire
- 06 **Sylvain Berger**
Administrateur
- 07 **Denis Brault**
Administrateur
- 08 **Éric McNeil**
Administrateur
- 09 **Karl Ruel**
Administrateur



Angelo Tozzi, président sortant

PERSONNEL

DE LA CMEQ

VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE

M^e Simon Bussière, directeur général et vice-président exécutif
Hélène Rioux, directrice générale adjointe
M^e Julie Senécal, directrice générale adjointe aux affaires juridiques et secrétaire générale
Sylvain Landry, gestionnaire de l'immeuble et des installations matérielles
Jocelyne Dulude, adjointe administrative

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

M^e Julie Senécal, directrice
M^e Lea Venieris, avocate
M^e Fiorina Posteraro, avocate
M^e Bianca Turgeon, avocate
Isabelle Béland, enquêtrice
Fouad El-Jebrine, enquêteur
Eugénie Dumoulin, secrétaire juridique

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DE LA FORMATION

Danielle Dumas, directrice
Madoura Boutet, conseillère aux communications
Marie Desjardins, conseillère aux communications
Michel Sormany, conseiller aux communications
Céline Obidole, agente de promotion à la formation

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Johanne Pulford, directrice
Kevin Lavigne, coordonnateur finances et administration
Louissette Brousseau, technicienne comptable sénior
Djinène Meziane, adjointe administrative
Francine Guérin, réceptionniste

DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES

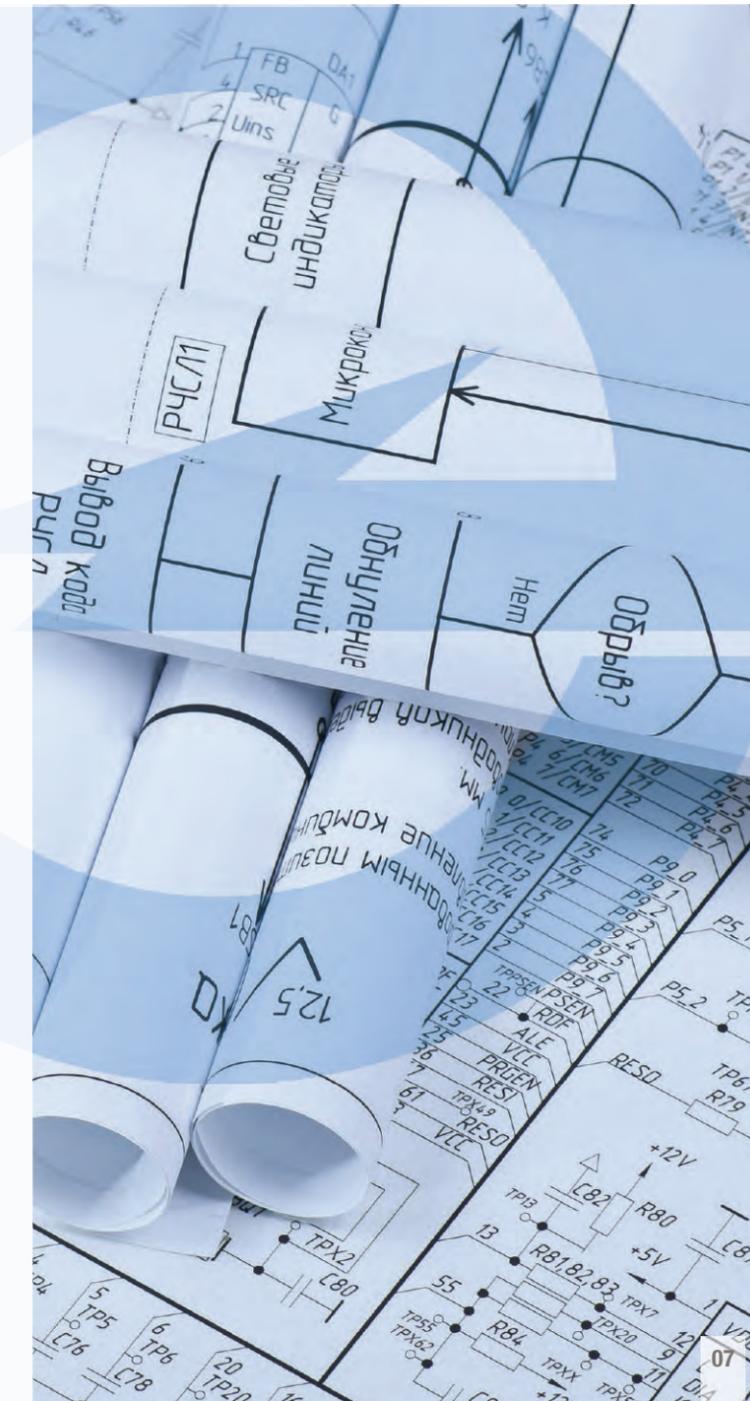
Nathalie Veilleux, directrice
Denis Paquette, conseiller en comptabilité informatisée
René Veillette, conseiller en comptabilité informatisée
Diane St-Hilaire, technicienne en administration
Philippe Hethrington, technicien en informatique

DIRECTION DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

M^e Marlène Carrier, directrice
Nathalie Godon, coordonnatrice de la qualification professionnelle
Suzanne Dufort, analyste sénior
Lise Dalcourt, analyste
Isabelle Landry, agente de bureau
Manon Presseau, agente de bureau

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE LA SST

Michel Bonneau, directeur
Imed Laouini, ing. Ph. D., conseiller technique
Martin Mihaluk, ing., conseiller technique
Charles Alexandre Larin, conseiller technique
Annie Jutras, conseillère en santé et sécurité du travail





« Il est également temps d'assumer pleinement notre statut d'organisme péripublic responsable et diligent tant au sein de l'industrie qu'auprès des consommateurs en s'affirmant en tant que gardien et phare de la sécurité du public en matière d'électricité »

MOT DU PRÉSIDENT

Je dois admettre que c'est avec un certain étonnement que je réalise que je suis déjà rendu au terme de cette deuxième et dernière année de mon mandat à la présidence de la CMEQ.

Durant mon mandat, j'ai été à même de porter un regard privilégié sur les nombreuses facettes que comporte la gestion d'une organisation comme la nôtre en 2013. Dans le contexte actuel, où toute l'industrie de la construction est malmenée, et ce de toutes parts, je peux vous affirmer que nous n'avons rien à envier à qui que ce soit. La compétence, la persévérance, l'anticipation, l'intégrité et le professionnalisme sont des valeurs omniprésentes au sein de notre Corporation. Cela étant dit, nous sommes conscients qu'il nous faut constamment veiller au grain. Disposant d'un coffre d'outils bien garni et d'une solide organisation, nous sommes en mesure de voir venir et d'être prévoyants dans nos choix.

Il faut rappeler que la Loi sur les maîtres électriciens, adoptée en 1950, est le fondement même de la CMEQ et la source de son existence. À ce titre, la CMEQ n'est pas une association comme les autres : elle n'a pas la même raison d'être que d'autres associations de l'industrie de la construction. Elle existe d'abord pour la sécurité du public en matière d'installations électriques. En contrepartie, ses membres jouissent d'une juridiction exclusive et ils se doivent d'être compétents.

Plus que jamais, la CMEQ doit s'assurer d'offrir un service de premier ordre à tous ses « clients » et cela, à la pleine mesure de ses moyens.

Dans le même ordre d'idées, au début de ma présidence, j'avais pris un engagement personnel ferme : faire en sorte que chaque entrepreneur électricien soit fier de sa Corporation et qu'il puisse en retirer un maximum de bénéfices et de services.

Je crois fermement que la table est mise en ce sens et qu'il nous faut canaliser nos énergies afin de demeurer LA référence de l'industrie de l'électricité pour nos membres et nos partenaires. Cependant, il est également temps d'assumer pleinement notre statut

d'organisme péripublic responsable et diligent tant au sein de l'industrie qu'auprès des consommateurs en s'affirmant en tant que gardien et phare de la sécurité du grand public en matière d'électricité.

La CMEQ a toujours accordé beaucoup d'importance à la qualité des relations de ses membres avec les principaux partenaires que sont la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec et Hydro-Québec. Et pour cause, le travail des entrepreneurs électriciens est intimement lié avec les rôles et responsabilités de ces partenaires. Pensons aux codes, aux normes et aux procédures que les entrepreneurs doivent connaître et respecter et qui sont en constante évolution.

Cependant, nous avons remarqué que les membres éprouvaient de plus en plus de difficultés à joindre certains partenaires et que l'appui de ces derniers aux maîtres électriciens faisait souvent défaut. Alors que les partenaires s'attendent, eux, à ce que les entrepreneurs électriciens soient de plus en plus réceptifs, facilitateurs et responsables.

Dans ce contexte, une collaboration étroite entre la CMEQ, les membres et les partenaires apparaît indispensable, voire incontournable. Les relations entre les membres de la CMEQ et les partenaires de première ligne doivent être renforcées afin de pouvoir travailler, ensemble, à la sécurité du public.

Mon dernier mot sera pour l'organisation. Mon passage à la présidence de la CMEQ m'a profondément impressionné. À mon entrée en poste, il y a deux ans, j'étais évidemment heureux que l'on m'offre l'opportunité de relever un tel défi, mais je sentais aussi le poids des responsabilités qui venaient avec cette nomination. Fort heureusement, j'ai pu bénéficier du soutien quotidien et constant des membres du comité exécutif provincial ainsi que du conseil provincial d'administration. Ce même soutien est aussi venu de tous les membres siégeant bénévolement aux différents comités de la Corporation. Nous avons une solide organisation qui repose sur des assises de continuité et de respect tout en étant résolument orientée vers le futur. Plus que jamais, je mesure à quel point nous pouvons tous en être très fiers et nous en enorgueillir.

Ce fut un honneur pour moi de contribuer, au meilleur de moi-même, à l'avancement de la cause des entrepreneurs électriciens. Je tiens à remercier sincèrement mes collègues ainsi que le personnel de la CMEQ qui m'ont aidé à relever les différents défis et à bien m'acquitter de ma tâche. Pour les deux prochaines années, je serai heureux de siéger à titre de président sortant au comité exécutif. Dans l'exercice de ce nouveau rôle, je me donne comme objectif de soutenir le nouveau président dans sa tâche avec le même engagement dont a fait preuve mon président sortant.

C'est donc avec une vive satisfaction et le sentiment du devoir accompli que je cède, pour une dernière fois, la plume au directeur général et vice-président exécutif de la CMEQ. Il vous présentera le 63^e Rapport annuel qui fait le bilan des activités qui ont marqué la CMEQ au cours de la dernière année, étant de sa responsabilité d'assurer la fiabilité des données qui y sont contenues et de confirmer qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 juillet 2013.



Daniel Carré,
Président provincial



Daniel Carré
Président provincial

« Les relations entre les membres de la CMEQ et les partenaires de première ligne doivent être renforcées afin de pouvoir travailler ensemble à la sécurité du public. »

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il me fait grand plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) qui constitue le bilan des activités réalisées en 2013 par la Direction générale et chacune des directions. À sa lecture, vous constaterez que cette année, nous avons capitalisé sur le bel élan de changements amorcé l'année dernière et priorisé les services aux membres, tant dans nos actions que dans nos représentations.

Services en santé et sécurité du travail

Au nombre des dossiers prioritaires, il y a eu celui des Mutuelles de prévention de la CMEQ. Après une analyse exhaustive et une réflexion approfondie sur les bénéfices et les coûts des deux mutuelles pour les entrepreneurs électriciens mutualisés et la Corporation elle-même, la décision de les fermer d'ici la fin de l'année 2013 a été prise. En contrepartie, nous avons négocié un partenariat avec les Mutuelles de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) qui bonifiera l'offre en prévention et en santé et sécurité du travail aux membres de la Corporation et fournira l'assurance d'une meilleure performance économique aux mutualisés. Au final, près de 300 entrepreneurs électriciens ont suivi notre recommandation et qui, dès janvier 2014, seront pris en charge par notre partenaire.

Par le passé, il a souvent été fait état de la politique adoptée par le Conseil d'administration de la CMEQ sur le travail hors tension. En tenant compte des exigences de la nouvelle édition de la norme Z462-12 *Sécurité en matière d'électricité au travail* du Groupe CSA, nous avons revu, corrigé et amélioré la quatrième édition puis édité la *Nouvelle édition 2013* du dépliant *Travailler hors tension! Une question de vie ou de mort!*, en collaboration avec l'ASP Construction.

Au cours des années à venir, la CMEQ entend continuer à œuvrer en matière de santé et sécurité du travail (SST) en

mettant à jour annuellement son plan de prévention, en diffusant les informations sur la SST – électricité et en produisant des outils de prévention destinés notamment aux maîtres électriciens et à leurs employés.

Services informatiques

Au nombre des services aux membres bonifiés au cours de l'année, notons le logiciel *Gestion CMEQ* et ses modules. Ainsi, nous avons notamment fait migrer les utilisateurs du logiciel vers une version plus actuelle de la plateforme de programmation. Un comité informatique a aussi été formé pour analyser les demandes provenant des utilisateurs. À terme, plusieurs améliorations et outils facilitateurs ont été réalisés, parmi ceux-ci, le module Estimation.

Parallèlement, nous avons préparé avec grand soin la migration des bases de données propres aux clients utilisant logiciel *Gestion CMEQ*. Pour ce faire, l'outil informatique essentiel à une migration en souplesse ainsi que les procédures afférentes ont été élaborées. Nous sommes maintenant prêts à accompagner les utilisateurs qui voudront procéder à la migration de leur base de données, à compter de novembre 2013. Ce n'est là qu'un aperçu du travail accompli au siège social. Vous pourrez prendre plus ample connaissance des réalisations de la Corporation, en lisant les rapports des directions qui suivent celui-ci.

LES RELATIONS AVEC L'INDUSTRIE

Voici maintenant un tour d'horizon sur l'état de nos relations avec les principaux intervenants de l'industrie que sont le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ), la Commission de la construction du Québec (CCQ), la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et Hydro-Québec. À la lecture de ce bref résumé, vous constaterez que nos relations externes ont été soutenues, en dépit du fait que les actions à l'interne ont été nombreuses et très conséquentes.

À ce moment-ci, il importe de souligner l'esprit dans lequel ont eu lieu les représentations de la CMEQ auprès des différents intervenants dans l'industrie : la CMEQ s'est engagée à représenter et à défendre les intérêts collectifs de ses membres, là où le besoin s'en fait sentir; à prendre action là où des actions doivent être posées.

Le Bureau des soumissions déposées du Québec

Des modifications substantielles ayant été apportées au Code de soumission, lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2013, une tournée dans les sections a été effectuée et des articles les présentant ont été publiés notamment dans *L'informel* et sur le site Web.



M. Simon Bussière
Vice-président exécutif

« Vous constaterez que cette année, nous avons capitalisé sur le bel élan de changements amorcé l'année dernière et priorisé les services aux membres, tant dans nos actions que dans nos représentations. »

Encore cette année, le plafond de la contribution de services imputable à l'adjudicataire du contrat a été maintenu à 500 \$. Ce plafonnement permet de continuer d'offrir ce service aux usagers au moindre coût possible. Les entrepreneurs qui utilisent les services du BSDQ ne peuvent que se réjouir de cette décision.

La Commission de la construction du Québec

Nous avons maintenu notre délégation au sein du Conseil d'administration de la CCQ. À ce titre, nous avons été amenés à nous questionner sur l'éthique des administrateurs qui siègent à cette tribune et à nous interroger sur le rôle que nous avons à y jouer. Cette réflexion a été l'occasion d'amorcer un cheminement qui permettra à la CMEQ de se doter d'un code d'éthique. D'autre part, nous avons participé à plusieurs consultations portant, notamment, sur le carnet de référence de l'industrie de la construction, la lettre d'état de situation, le rapport mensuel et la place des femmes dans l'industrie de la construction. Les positions adoptées par la CMEQ lors de ces différentes consultations ont consciencieusement reflété les orientations prises par les administrateurs et les questionnements émis par les entrepreneurs électriciens.

La Régie du bâtiment du Québec

Aussi déléguée au conseil d'administration de la RBQ, la Corporation a fait des représentations afin de remettre l'inspection des travaux au cœur des préoccupations quotidiennes de la Régie.

Par ailleurs, la CMEQ, d'autres corporations ainsi que la RBQ collaborent à mettre en place le projet de formation continue. Il s'agit d'un dossier complexe qui devrait se concrétiser à moyen terme. Les entrepreneurs électriciens ont ce dossier à cœur sachant que les technologies évoluent rapidement et qu'il est capital de maintenir à jour leurs compétences.

« Ainsi, les années 2012 et 2013 auront permis à la Corporation des maîtres électriciens du Québec d'établir un nouveau positionnement au sein de l'industrie de la construction. »

HYDRO-QUÉBEC

Historiquement, de par leur mandat respectif, Hydro-Québec et la CMEQ ont toujours été liées et les deux organisations ont très souvent été appelées à travailler de concert à résoudre différentes problématiques communes. Ensemble, elles ont l'habitude de participer, sur une base partenariale, à différents événements tels que le salon MCEE et le congrès de la Corporation.

À la suite d'un remaniement au sein de la haute direction de la société d'état, nous avons constaté que le mandat de la CMEQ était moins bien compris par les nouveaux interlocuteurs. On nous a fait savoir que le statut de « *partenaire privilégié* » de la CMEQ n'était plus le positionnement souhaité par Hydro-Québec.

Ayant fait ce constat, afin de conserver notre libre-arbitre et d'avoir les coudées franches dans l'exercice des activités relevant de notre mandat, nous avons opéré un repli stratégique. En conséquence, nos relations avec la Direction de l'Efficacité énergétique d'Hydro-Québec sont réduites aux obligations professionnelles.

PLAN STRATÉGIQUE 2014-2016

Le 14 juin dernier, une rencontre a eu lieu entre le comité exécutif et les présidents des sections, qui pour l'occasion étaient aussi accompagnés d'un membre de leur section, dans le but d'entendre leurs préoccupations sur de nombreux sujets les interpellant. Les propos recueillis ont été pris en considération lors de la rédaction du plan stratégique 2014-2016 qui doit être adopté prochainement.

Conclusion

Nul doute que l'année qui vient de passer aura été une période charnière, voire de transition, pour l'ensemble de l'industrie de la construction et, à ce titre, la CMEQ n'y a pas échappé! Les lois, les pratiques, les normes et les façons de faire changent. À cet égard, il est du devoir de la CMEQ de permettre à ses membres d'intégrer ces changements corporativement et individuellement et d'en tirer le meilleur parti.

Ainsi, les années 2012 et 2013 auront permis à la Corporation des maîtres électriciens du Québec d'établir un nouveau positionnement au sein de l'industrie de la construction. La CMEQ continue d'assumer pleinement le mandat qui lui est dévolu par la loi et, grâce à ses bases solides, elle est en mesure de répondre aux nouveaux défis qui lui échoient et d'offrir encore plus de services à ses membres.



M^e Simon Bussière,
Vice-président exécutif



RAPPORTS DES DIRECTIONS

DIRECTION DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

La dernière année, tout comme la précédente, fut riche en événements marquants pour l'industrie de la construction qui a été constamment sous les projecteurs. Les différentes mesures adoptées pour prévenir et lutter contre certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie ont permis et permettront à la CMEQ d'intervenir de façon plus ciblée auprès des détenteurs de licence fautifs actuels et futurs. À cette fin, la direction, en collaboration avec différents partenaires, a pris les mesures appropriées pour s'assurer que les 3 300 entrepreneurs électriciens agissent avec compétence, intégrité et probité répondant ainsi à son devoir de protection du public.

Par ailleurs, la directrice de la qualification professionnelle a poursuivi son mandat d'administratrice au conseil d'administration ainsi qu'au comité de gouvernance et d'éthique de la Régie du bâtiment du Québec. Rappelons que la personne déléguée par la CMEQ représente aussi la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ).

Finalement, la CMEQ a également eu l'occasion de faire des représentations aux instances gouvernementales dans le cadre de la *Commission parlementaire portant sur le projet de loi 1, Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*. Elle a su relever des points importants dont certains ont été pris en considération par le gouvernement lors de l'adoption de ce projet de loi.

L'industrie de la construction est en constante évolution et la CMEQ continuera de prendre part aux débats faisant valoir les intérêts des maîtres électriciens et assurant la protection du public.



Les différentes mesures adoptées pour prévenir et lutter contre certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie ont permis et permettront à la CMEQ d'intervenir de façon plus ciblée auprès des détenteurs de licence fautifs actuels et futurs.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

L'augmentation du nombre de plaintes enregistrée l'année dernière s'est poursuivie cette année. Malgré une baisse de 28 % des plaintes disciplinaires relatives à l'éthique, la direction a connu une augmentation du volume de plaintes de 16 %, due notamment à la hausse notable de 42 % des plaintes pénales et de 17 % des plaintes disciplinaires relatives au Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ). Cette tendance à la hausse du nombre de plaintes doit certainement être associée aux nouvelles lois mises en place par le gouvernement du Québec et possiblement à la tenue de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

Malgré une baisse des plaintes disciplinaires relatives à l'éthique, par rapport à l'année dernière, la direction a connu une augmentation du volume de plaintes de 16 % due notamment à la hausse notable des plaintes pénales ainsi que des plaintes disciplinaires relatives au BSDQ.

Soutien juridique aux membres

Par ailleurs, la Direction des affaires juridiques a continué d'offrir un soutien juridique téléphonique à ses membres, service particulièrement apprécié vu les nombreuses dispositions entrées en vigueur durant l'année, dont celles résultant du projet de loi 1 et celles imputables aux modifications apportées au Code de soumission du BSDQ, le 1^{er} février 2013. La Direction des affaires juridiques a également rencontré les membres de plusieurs sections pour leur présenter et leur expliquer les modifications du Code de soumission du BSDQ

à la suite de l'abandon de la soumission sous enveloppe et à l'exclusion de l'application des règles du Code de la soumission s'adressant directement au maître de l'ouvrage.

Soulignons que ces modifications ont été bien accueillies et que leur application s'est déroulée harmonieusement.

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

La Direction des finances et de l'administration a très peu de contacts directs avec les membres. À l'exception de l'élaboration de la carte des taux horaires, cette direction s'occupe presque exclusivement de la gestion des ressources humaines et financières de la Corporation.

Transferts électroniques

En continuité avec la Politique verte adoptée par le comité exécutif dans le cadre du *Plan d'affaires 2009-2012* de la CMEQ, la Direction des finances et de l'administration a signé au printemps 2013 des ententes avec les principales institutions financières du Québec pour lui permettre d'offrir à ses débiteurs, membres et non-membres, la possibilité de payer leurs factures par le biais de transferts électroniques.

La Direction des finances et de l'administration a signé au printemps 2013 des ententes avec les principales institutions financières du Québec pour lui permettre d'offrir à ses débiteurs, membres et non-membres, la possibilité de payer leurs factures par le biais de transferts électroniques.



Horaire d'été

Au chapitre des ressources humaines, à la demande de la Direction générale, un horaire d'été fut établi pour le personnel de la Corporation. Ce projet pilote a connu un franc succès auprès du personnel. Il fut également apprécié des membres.

Carte des taux horaires recommandés

En juillet 2013, une nouvelle carte des taux horaires recommandés fut préparée à la suite de la signature des conventions collectives des secteurs résidentiels, génie civil et voirie, ainsi qu'à l'adoption d'un décret gouvernemental pour les autres secteurs.

DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES

Pour cette direction, l'année a été marquée par une réorganisation du service qui allait permettre de centraliser l'ensemble des services informatiques, tant les activités relatives au logiciel *Gestion CMEQ* que celles répondant aux besoins du personnel : les achats d'équipements informatiques, le soutien aux utilisateurs, la mise en place de procédures, etc. C'est dans le cadre de cette réorganisation qu'un technicien en informatique s'est joint à l'équipe en place. En plus d'assurer le soutien informatique à l'interne, le technicien en informatique offre un soutien technique aux clients du logiciel *Gestion CMEQ*.

Logiciel *Gestion CMEQ*

Au cours de la dernière année, le développement du logiciel *Gestion CMEQ* a connu un nouveau souffle. Le changement de plateforme, amorcé à la fin de l'exercice précédent, s'est poursuivi. Au 1^{er} janvier 2013, l'ensemble des clients du logiciel complet ainsi que la majorité des 885 clients du module *Déclaration de travaux* avaient procédé au changement de plateforme. Ce changement majeur s'est très bien déroulé et permettra l'évolution technologique à laquelle les maîtres électriciens s'attendent.

En novembre dernier, le comité informatique a été formé. Celui-ci a pour mandat de discuter des améliorations, des modifications et des développements possibles et souhaités par les utilisateurs du logiciel *Gestion CMEQ*, tout en assurant le maintien de ce dernier. La création du comité informatique a permis à la CMEQ d'ouvrir la discussion avec les utilisateurs du logiciel concernant leurs besoins en lien avec les tendances du marché.

En novembre dernier, le comité informatique a été formé. Ce dernier a pour mandat de discuter des améliorations, des modifications et des développements possibles et souhaités par les utilisateurs du logiciel *Gestion CMEQ*.

Pour l'année qui vient, un deuxième changement majeur est au programme, soit la mise à jour du gestionnaire de base de données. Cette mise à jour est nécessaire afin d'améliorer l'efficacité de la base de données tout en la rendant plus stable. La procédure de mise à jour est présentement à l'essai à la CMEQ et celle-ci sera effectuée, un client à la fois, à compter de l'automne 2013.

Formation logiciel *Gestion CMEQ*

La formation représente toujours un élément gagnant afin de bénéficier pleinement de toutes les fonctionnalités offertes par le logiciel *Gestion CMEQ*. Cette année, les Web-formations sur les différents modules de *Gestion CMEQ* ont été téléchargées plus de 4 600 fois. Aussi, près de 250 heures de formation ont été données via Internet et près de 85 heures en entreprise. Au cours du prochain exercice, nous envisageons d'offrir de nouveau de la formation magistrale sur le logiciel de façon à répondre à un besoin réel de perfectionnement soulevé par les utilisateurs.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DE LA FORMATION

Communications

Au niveau des communications, ce fut sans contredit une année faste en raison, notamment, de l'organisation du congrès annuel et du salon MCEE, deux événe-

ments majeurs auxquels sont conviés les membres de l'industrie de l'électricité. La réponse des maîtres électriciens fut moindre au congrès que par les années passées, alors que le salon MCEE a connu un succès de fréquentation. Dans les deux cas, la qualité de l'organisation a été saluée.

D'un événement à l'autre, plusieurs outils de communication ont été revus, dont le magazine *Électricité Québec*, maintenant titré *ÉQ*; l'annuaire des membres devenu le *Guide de la CMEQ* avec un cahier annonçant l'offre de formation; le dépliant des taux horaires recommandés; le PowerPoint corporatif; le rapport annuel et une nouvelle série de publicités maison. Dans la foulée de la création d'un nouveau fonds d'investissement, les communications ont élaboré une campagne publicitaire pour faire connaître les fonds d'investissement de la CMEQ, les fonds Cormel et Sécure. Cette campagne promotionnelle des fonds d'investissements atteindra son apogée en janvier prochain avec la campagne des REER 2014.

Formation continue

La formation a connu une baisse de participation substantielle, cette baisse peut s'expliquer par une combinaison de différents facteurs, dont la suspension du remboursement des frais d'inscription par le Fonds de formation de l'industrie de la construction (FFIC) et la fin des séances d'information sur le programme

La création du poste d'agent de promotion du perfectionnement pourrait être le premier jalon d'une politique corporative voulant inciter les travailleurs et les entrepreneurs en électricité à s'engager dans une démarche de formation continue tout au long de leur carrière.

RAPPORTS DES DIRECTIONS

Bâtiments. La venue probable de la formation continue obligatoire, la sortie de la 10^e édition du Livre bleu et d'autres formations incontournables devraient, en principe, faire redémarrer les activités de formations. Néanmoins, des réflexions devront se faire sur la disparité de l'offre de formation en région vs dans les grands centres ainsi que sur l'offre globale de formation de la CMEQ et la promotion de celle-ci.

Le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) ayant repris ses activités au mois de mars, les travailleurs et les employeurs ont pu se faire rembourser à nouveau les frais d'inscription. De son côté, la CMEQ a pu faire reconnaître l'admissibilité du nouveau cours, développé en partenariat avec le Groupe CSA, sur les normes de sécurité électrique en milieu hospitalier, la Norme Z32.

La création du poste d'agent de promotion du perfectionnement pourrait être le premier jalon d'une politique corporative voulant inciter les travailleurs et les entrepreneurs en électricité à s'engager dans une démarche de formation continue dans le but de développer les compétences techniques et entrepreneuriales tout au long de leur carrière.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

La Direction des services techniques et SST répond aux questions techniques des entrepreneurs électriciens; rédige les questions du jour; produit des bulletins techniques; écrit des articles pour *L'informel* et *Électricité Québec*; agit aussi comme réviseur technique pour les publications de la Corporation. L'équipe des conseillers et son directeur représentent la CMEQ à différents comités et travaillent en partenariat avec plusieurs représentants de l'industrie. Ils collaborent notamment à la révision du *Code de construction du Québec, Chapitre V - Électricité*; de la Norme E.21-10, *Service d'électricité en basse tension* (Livre bleu) ainsi que

celle de la Norme E.21-11, *Service d'électricité en basse tension à partir des postes distributeurs* (Livre vert). Des conférences ont été élaborées au bénéfice des sections et données lors des assemblées annuelles.

Le nombre de conseillers techniques est passé de deux à trois afin de répondre à l'augmentation importante du volume d'appels reçus (une augmentation de 31 % par rapport à l'année dernière) portant sur des sujets techniques et les règles de l'art du métier. De plus, un nouveau service a été ajouté à cette direction au début de 2013, la santé et sécurité du travail (SST).

En collaborant à la révision de la 10^e édition du Livre bleu, la Direction a pu faire part des commentaires et suggestions des maîtres électriciens.

Commission de la construction du Québec

La Direction des services techniques et SST collabore aussi à la formation des électriciens puisqu'elle fait partie du sous-comité professionnel du métier d'électricien et des sous-comités régionaux du Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) qui ont pour mandat, entre autres, de réviser les devis de perfectionnement et d'estimer les besoins de l'industrie en matière de perfectionnement de la main-d'œuvre.

Hydro-Québec

En collaborant à la révision de la dixième édition de la Norme E.21-10, *Service d'électricité en basse tension* (10^e édition du Livre bleu), la direction a pu faire part des commentaires et suggestions des maîtres électriciens. Les rencontres



CMEQ

des tables régionales HQ-CMEQ qui ont eu lieu avaient pour objectifs de solutionner les problèmes rencontrés par les entrepreneurs électriciens en région et d'être à l'écoute de leurs préoccupations. Soulignons qu'au cours de ces rencontres une présentation était offerte par Hydro-Québec sur la réorganisation *Activité projets et services*.

Régie du bâtiment du Québec

La Direction des services techniques et SST souligne la collaboration continue et informelle de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) qui lui permet de répondre adéquatement à des questions techniques puisque la Régie demeure l'organisme responsable, entre autres, de l'interprétation et de l'application des articles du *Code de construction du Québec, Chapitre V - Électricité*.

Santé et sécurité du travail

Les Mutuelles de prévention ont travaillé à améliorer la performance des membres en les incitant à mettre en place un programme de prévention pour la protection des travailleurs, dans le but de diminuer le nombre de lésions professionnelles. Pour ce faire, le meilleur outil demeure toujours l'information, soit par les voies électroniques (site Web, Web-courriels, Web-formations), soit par les voies traditionnelles que sont les publications (les pauses sécurités, *L'informel*, *Électricité Québec*) et des présentations lors des réunions de sections. Notons que ces outils sont aussi disponibles pour l'ensemble des membres de la CMEQ.

Afin de poursuivre son rôle de conseil technique auprès des membres, la Direction des services technique et SST doit sans cesse enrichir ses connaissances, être à l'affût des nouveautés technologiques et être à jour dans l'application des codes, des normes et des règlements.



La CMEQ existe
d'abord pour la sécurité
du public en matière
d'installations électriques.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Le poste de trésorier de la Corporation des maîtres électriciens du Québec, que j'occupe depuis bientôt deux ans, me positionne avantageusement pour suivre de près l'évolution financière de notre organisation et me permet de vous faire part des faits marquants de la dernière année.

Premier fait marquant de l'exercice financier 2012-2013, la réfection des façades du siège social. Le revêtement d'acier passablement corrodé qui recouvrait les murs extérieurs de l'édifice fut remplacé en grande partie par un parement de céramique ventilée, un matériau à la fois résistant et écologique, deux éléments à la base du projet.

Autre fait saillant, l'importance accrue des revenus découlant des amendes dans les résultats financiers du 31 juillet 2013. L'entente à l'amiable de deux causes pénales a été particulièrement significative à ce titre.

Aux points soulevés précédemment s'ajoutent de substantielles économies de main-d'œuvre réalisées à la Direction générale, deux postes clés n'ayant pu être pourvus.

Le dernier élément ayant contribué aux résultats positifs de cet exercice financier est l'adoption des nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif au 1^{er} août 2012. Désormais, les gains ainsi que les pertes anticipés sur les placements sont ajoutés à l'état des résultats. Pour le dernier exercice financier, cette nouvelle règle a eu pour effet d'augmenter l'excédent du fonds d'administration générale de 62 752 \$ et celui du fonds de réserve de 453 787 \$.

En conclusion

À la lecture des états financiers inclus dans le présent rapport annuel, vous constaterez qu'au 31 juillet 2013 l'avoir des membres de la CMEQ a augmenté de 1 197 626 \$.

Au cours de la dernière année parmi les huit fonds de la CMEQ, cinq ont augmenté et trois ont diminué : **Fonds ayant augmenté** : le fonds de réserve de 445 122 \$; le fonds de cautionnement de 103 992 \$, le fonds des immobilisations de 772 569 \$, le fonds de recherche et développement de 341 787 \$ et le fonds affecté au BSDQ de 59 659 \$.

Fonds ayant diminué : le fonds d'administration générale de 358 073 \$, le fonds des ressources humaines de 9 279 \$ et le fonds des mutuelles de prévention de 158 151 \$.

Ces résultats positifs et les prévisions budgétaires de l'année 2013-2014, également favorables, permettront à notre Corporation de poursuivre non seulement sa mission et ses objectifs, mais d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires pour relever avantageusement les défis qui se présenteront à elle.

Gaétan Castonguay,
Trésorier



Gaétan Castonguay
Trésorier

« Les résultats positifs de l'année 2012-2013 et les prévisions budgétaires de l'année 2013-2014, également favorables, permettront à notre Corporation de poursuivre non seulement sa mission et ses objectifs, mais d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires pour relever avantageusement les défis qui se présenteront à elle. »



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil provincial de la : **CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2013, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC au 31 juillet 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'organisme CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} août 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} août 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 juillet 2012 et au 1^{er} août 2011, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 juillet 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.



*Le Groupe Belzile Tremblay cnc.*¹

Montréal, le 20 septembre 2013.

1. Par Camil Gosselin, CPA auditeur, CA

BILAN AU 31 JUILLET 2013

	2013								2012	Au 1 ^{er} août 2011	
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds de recherche et de développement	Fonds des ressources humaines	Fonds des mutuelles	Fonds BSDO	Total	Total	
ACTIF	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
COURT TERME											
Encaisse	1 408 245	-	-	-	-	-	-	-	1 408 245	795 006	602 027
Placements temporaires (note 6)	3 498 307	-	-	-	-	-	-	-	3 498 307	4 100 683	3 474 805
Débiteurs (note 7)	451 490	-	-	-	-	-	-	-	451 490	442 498	822 922
Stocks	30 479	-	-	-	-	-	-	-	30 479	31 787	124 621
Qualification payée d'avance	792 169	-	-	-	-	-	-	-	792 169	773 889	784 110
Charges payées d'avance	174 344	-	-	-	-	-	-	-	174 344	209 915	226 666
À recevoir des autres fonds, sans intérêt	2 189 544	-	-	981 728	2 330 650	197 126	-	-	-	-	-
	8 544 578	-	-	981 728	2 330 650	197 126	-	-	6 355 034	6 353 778	6 035 151
PLACEMENTS (note 8)	50 252	-	4 174 686	-	-	-	-	-	4 224 938	3 729 564	3 878 637
PARTICIPATION DANS											
UNE COENTREPRISE (note 9)	-	-	-	-	-	-	-	1 983 438	1 983 438	1 923 779	1 856 627
IMMOBILISATIONS (note 10)	-	3 266 429	-	-	-	-	-	-	3 266 429	2 493 860	2 523 008
	50 252	3 266 429	4 174 686	-	-	-	-	1 983 438	9 474 805	8 147 203	8 258 272
	8 594 830	3 266 429	4 174 686	981 728	2 330 650	197 126	-	1 983 438	15 829 839	14 500 981	14 293 423
PASSIF											
COURT TERME											
Créditeurs (note 11)	518 548	-	-	-	-	-	-	-	518 548	426 144	611 349
Produits reportés	2 190 578	-	-	-	-	-	-	-	2 190 578	2 151 750	2 096 908
Dû aux autres fonds, sans intérêt	3 509 504	-	-	-	-	-	2 189 544	-	-	-	-
	6 218 630	-	-	-	-	-	2 189 544	-	2 709 126	2 577 894	2 708 257
SOLDES DE FONDS											
Investis en immobilisations	-	3 266 429	-	-	-	-	-	-	3 266 429	2 493 860	2 523 008
Affectations d'origine interne	-	-	4 174 686	981 728	2 330 650	197 126	(2 189 544)	-	5 494 646	4 771 175	6 625 136
Affectations d'origine externe	-	-	-	-	-	-	-	1 983 438	1 983 438	1 923 779	1 856 627
Non grevés d'affectations	2 376 200	-	-	-	-	-	-	-	2 376 200	2 734 273	580 395
	2 376 200	3 266 429	4 174 686	981 728	2 330 650	197 126	(2 189 544)	1 983 438	13 120 713	11 923 087	11 585 166
	8 594 830	3 266 429	4 174 686	981 728	2 330 650	197 126	-	1 983 438	15 829 839	14 500 981	14 293 423

RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2013

	2013								2012	Budget 2014 (non audité)	
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds de recherche et de développement	Fonds des ressources humaines	Fonds des mutuelles	Fonds BSDO	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
PRODUITS											
Admissions et cotisations	2 352 079	-	-	164 054	-	-	-	-	2 516 133	2 502 295	2 547 704
Qualification professionnelle	754 714	-	-	-	-	-	-	-	754 714	737 264	793 956
Salon MCEE	233 628	-	-	-	-	-	-	-	233 628	-	-
Magazine <i>Électricité Québec</i>	523 303	-	-	-	-	-	-	-	523 303	581 345	480 000
Cours, publications et fournitures	393 367	-	-	-	-	-	-	-	393 367	472 961	585 075
Communications et Affaires commerciales	268 109	-	-	-	-	-	-	-	268 109	237 797	271 725
Services informatiques	-	-	-	-	757 767	-	-	-	757 767	730 401	910 252
Amendes	294 121	-	-	-	-	-	-	-	294 121	195 001	260 000
Services techniques et SST	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64 423
Congrès	183 015	-	-	-	-	-	-	-	183 015	217 060	179 090
Revenu - direction générale	83 500	-	-	-	-	-	-	-	83 500	90 000	-
Mutuelles de prévention	-	-	-	-	-	-	216 889	-	216 889	234 138	101 500
Autres revenus	44 437	-	-	-	-	-	-	-	44 437	39 915	44 280
Location de locaux	81 030	-	-	-	-	-	-	-	81 030	73 050	82 200
Gain réalisé sur placement	-	-	313	-	-	-	-	-	313	-	-
Gain (perte) non réalisé sur placement	62 752	-	453 787	-	-	-	-	-	516 539	(266 213)	-
Revenu de placements	97 488	-	-	-	-	-	-	-	97 488	199 758	69 889
	5 371 543	-	454 100	164 054	757 767	-	216 889	-	6 964 353	6 044 772	6 390 094
CHARGES											
Direction générale	978 449	-	-	-	-	-	-	-	978 449	1 111 298	1 140 647
Finances et administration	508 265	-	-	-	-	-	-	-	508 265	450 508	559 946
Communications et Affaires commerciales	1 383 560	-	-	-	-	-	-	-	1 383 560	1 251 466	1 217 216
Services informatiques	-	-	-	-	415 980	-	-	-	415 980	403 901	482 640
Qualification professionnelle	687 837	-	-	-	-	-	-	-	687 837	718 873	758 653
Affaires juridiques	789 323	-	-	-	-	-	-	-	789 323	839 294	812 257
Services techniques et SST	356 587	-	-	-	-	-	-	-	356 587	250 903	573 907
Mutuelles de prévention	-	-	-	-	-	-	375 040	-	375 040	336 551	127 672
Dépenses locatives	47 422	-	-	-	-	-	-	-	47 422	47 042	47 915
Prime de cautionnement	-	-	-	34 000	-	-	-	-	34 000	71 531	54 000
Versement de réclamations	-	-	-	26 062	-	-	-	-	26 062	-	-
Indemnité de départ	-	-	-	-	-	33 176	-	-	33 176	110 403	-
Amortissement des immobilisations	-	190 685	-	-	-	-	-	-	190 685	182 233	195 912
	4 751 443	190 685	-	60 062	415 980	33 176	375 040	-	5 826 386	5 774 003	5 970 765
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT	620 100	(190 685)	454 100	103 992	341 787	(33 176)	(158 151)	-	1 137 967	270 769	419 329
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DU BSDO	-	-	-	-	-	-	-	59 659	59 659	67 152	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	620 100	(190 685)	454 100	103 992	341 787	(33 176)	(158 151)	59 659	1 197 626	337 921	419 329

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2013

	2013								2012	
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds de recherche et de développement	Fonds des ressources humaines	Fonds des mutuelles	Fonds BSDO	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	2 734 273	2 493 860	3 729 564	877 736	1 988 863	206 405	(2 031 393)	1 923 779	11 923 087	11 585 166
Virements inter-fonds	(954 276)	963 254	(8 978)	-	-	-	-	-	-	-
Affectations d'origine interne	(23 897)	-	-	-	-	23 897	-	-	-	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	620 100	(190 685)	454 100	103 992	341 787	(33 176)	(158 151)	59 659	1 197 626	337 921
SOLDE À LA FIN	2 376 200	3 266 429	4 174 686	981 728	2 330 650	197 126	(2 189 544)	1 983 438	13 120 713	11 923 087

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2013

	2013	2012
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 197 626	597 551
Ajustements pour :		
(Gain) perte non réalisé sur placements	(516 538)	266 213
Gain sur cession de placements	(313)	-
Quote-part dans les résultats du BSDO	(59 659)	(67 152)
Amortissement des immobilisations	190 685	182 233
	811 801	719 215
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(8 992)	380 424
Stocks	1 308	92 834
Charges payées d'avance		
- Qualification	(18 280)	10 221
- Autres	35 570	16 751
Créditeurs	92 404	(185 205)
Produits reportés	38 828	54 842
	952 639	1 089 082
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de placements	8 978	-
Variation nette des placements temporaires	664 876	(711 378)
Acquisition de placements	(50 000)	(31 640)
Acquisition d'immobilisations	(963 254)	(153 085)
	(339 400)	(896 103)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	613 239	192 979
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	795 006	602 027
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 408 245	795 006

LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SE COMPOSENT DE L'ENCAISSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2013

Note 1

STATUTS CONSTITUTIFS

La Corporation a été fondée en vertu de la Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3), et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le but de la corporation est d'augmenter la compétence et l'habileté de ses membres en vue d'assurer au public une plus grande sécurité, de réglementer leur discipline et leur conduite dans le métier, de faciliter et d'encourager leurs études, de leur permettre de discuter les questions les intéressant et de rendre en général à ses membres tous les services dont ils peuvent avoir besoin.

Note 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits et produits reportés

La Corporation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les revenus de placements autres que les placements du fonds de réserve sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés car ceux-ci servent au financement des charges d'opérations courantes. Pour les revenus de cotisations annuelles de base, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'adhésion est en vigueur. Pour les autres principales catégories, les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus.

Les produits reportés représentent principalement les cotisations annuelles et les droits et frais de licences perçus par anticipation.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale : Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de la Corporation. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Fonds des immobilisations : Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les dépenses d'amortissement afférents aux immobilisations.

Fonds de réserve : Le fonds de réserve présente les activités relatives à la décision du conseil d'administration de créer un fonds de planification financière de 4 000 000 \$.

Fonds de cautionnement : Le fonds de cautionnement, anciennement le fonds d'indemnisation, présente les activités relatives à l'obligation exigée par la Régie du bâtiment du Québec de garantir une somme minimale de 500 000 \$ à titre de cautionnement pour fraudes, malversations ou détournements de fonds.

Fonds de recherche et de développement : Le fonds de recherche et de développement présente les activités relatives au développement de tous les modules de *Gestion CMEQ*, tout autre développement informatique et accumule à compter de l'exercice financier 2009-2010 l'excédent des produits sur les charges des opérations de *Gestion CMEQ*.

Fonds des ressources humaines : Le fonds des ressources humaines présente les activités relatives à la décision du conseil

d'administration de créer un fonds de réserve suffisant pour subvenir aux paiements éventuels des indemnités de départ (ou de décès) de ses employés comptant plus de quinze ans de service continus.

Fonds des mutuelles de prévention : Ce fonds a été créé par résolution à compter de l'exercice financier 2011-2012 dans le but de suivre l'évolution financière des mutuelles de prévention de la CMEQ au fil des ans et d'accepter que le montant investi par la CMEQ soit de 1 928 980 \$ pour opérer les mutuelles de 2007 à 2011, soit imputé au fonds des mutuelles de prévention dans l'exercice 2011-2012. Les produits et charges reliés aux mutuelles sont maintenant imputés à ce fonds. À compter du 1er janvier 2014, la corporation n'offrira plus de services de mutuelles à ses membres.

Fonds BSDQ : Le fonds BSDQ représente la participation sans mise de fonds de la CMEQ dans l'actif net grevé d'affectations d'origine externe de cet organisme. Cette participation s'apprécie au prorata des contributions versées par les membres de la CMEQ en rapport avec l'ensemble des contributions reçues par l'organisme, déductions faites des charges.

Ventilation des charges

Les dépenses d'opérations incluent les frais de bureau, le téléphone, les taxes d'affaires, les assurances, les frais d'audit, l'électricité, l'entretien et réparations de la bâtisse, la location de l'équipement ainsi que les dépenses informatiques.

L'organisme ventile ces dépenses au prorata du nombre d'employés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Participation dans une coentreprise

La participation dans l'organisme sans but lucratif est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtisse	2,5 %
Mobilier, équipement et agencement	10 %
Site Internet	20 %
Matériel informatique	25 %

Les immobilisations sont radiées des livres l'année suivant leur amortissement complet. Toutes subventions reçues sont comptabilisées en diminution du coût des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la corporation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

La Corporation des maîtres électriciens du Québec évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2013

Note 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des fonds de placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du compte d'épargne-placement, des certificats de placements garantis et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Les actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent des fonds indiciaires, Cormel et Sécure.

Dépréciation : Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction : L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

Note 3

INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'organisme a choisi d'appliquer les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'organisme a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 juillet 2013 ont été élaborés en fonction des principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501 - Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif relative aux premiers adoptant de ce référentiel comptable.

L'incidence de l'adoption de ces normes a été comptabilisée dans les soldes de fonds à la date de transition soit le 1^{er} août 2011.

	Bilan au 1 ^{er} août 2011 selon les états financiers établis antérieurement	Variations aux soldes de fonds	Bilan au 1 ^{er} août 2011 selon le nouveau référentiel
	\$	\$	\$
ACTIF			
COURT TERME			
Encaisse	602 027	-	602 027
Placements temporaires	A 3 474 805	-	3 474 805
Débiteurs	822 922	-	822 922
Stocks	124 621	-	124 621
Qualification payée d'avance	784 110	-	784 110
Charges payées d'avance	226 666	-	226 666
À recevoir des autres fonds, sans intérêt	-	-	-
	6 035 151	-	6 035 151
PLACEMENTS	A 3 878 637	-	3 878 637
PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE	B 1 856 627	-	1 856 627
IMMOBILISATIONS	2 523 008	-	2 523 008
	8 258 272	-	8 258 272
	14 293 423	-	14 293 423
PASSIF			
COURT TERME			
Créditeurs	611 349	-	611 349
Produits reportés	2 096 908	-	2 096 908
	2 708 257	-	2 708 257
SOLDES DE FONDS			
Investis en immobilisations	2 523 008	-	2 523 008
Affectations d'origine interne	C 6 749 532	(124 396)	6 625 136
Affectations d'origine externe	C 1 863 210	(6 583)	1 856 627
Non grevés d'affectations	C 679 905	(99 510)	580 395
Pertes latentes sur actifs financiers	C (230 489)	230 489	-
	11 585 166	-	11 585 166
	14 293 423	-	14 293 423

	État des résultats de l'exercice clos le 31 juillet 2012 selon les états financiers établis antérieurement	Variations aux soldes de fonds	État des résultats de l'exercice clos le 31 juillet 2012 selon le nouveau référentiel
	\$	\$	\$
PRODUITS	D 6 310 985	(266 213)	6 044 772
CHARGES	5 774 003	-	5 774 003
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT	D 536 982	(266 213)	270 769
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DU BSDQ	D 60 569	6 583	67 152
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	597 551	(259 630)	337 921

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2013

Note 3

INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE (suite)

A. PLACEMENTS

Au 1^{er} août 2011, l'organisme a comptabilisé tous ses fonds de placements à la juste valeur. Selon l'ancien référentiel, ces fonds de placements avaient été comptabilisés aussi à la juste valeur à titre d'actifs financiers disponibles à la vente et les pertes latentes étaient présentées directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds. Ces pertes non matérialisées sont maintenant comptabilisées aux résultats. Il n'y a donc aucun effet net ni sur les placements, ni sur les soldes de fonds. Toutefois, ce changement a eu un effet à l'état des résultats.

	Selon les états financiers établis antérieurement	Variations aux soldes de fonds	Selon le nouveau référentiel
PLACEMENTS TEMPORAIRES	\$ 3 474 805	-	\$ 3 474 805
PLACEMENTS - FONDS DE RÉSERVE	\$ 3 878 637	-	\$ 3 878 637

B. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

La coentreprise dont la CMEQ détient une participation a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur ces placements en actions de sociétés cotées en bourse. Selon l'ancien référentiel, ces placements étaient aussi comptabilisés à la juste valeur à titre d'actifs financiers disponibles à la vente et les pertes latentes étaient présentées directement à l'état de l'évolution de l'actif net. Ces pertes sont maintenant comptabilisées aux résultats. Ceci n'a eu aucun effet net ni sur la participation dans la coentreprise ni sur le solde de fonds. Toutefois, ce changement a eu un effet à l'état des résultats.

	Selon les états financiers établis antérieurement	Variations aux soldes de fonds	Selon le nouveau référentiel
PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE	\$ 1 856 627	-	\$ 1 856 627

C. RAPPROCHEMENT DES SOLDES DE FONDS FIGURANT DANS LES ÉTATS FINANCIERS AU 1^{er} AOÛT 2011

Soldes de fonds au 1 ^{er} août 2011	11 815 655
Pertes cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds au 1 ^{er} août 2011	(230 489)
Soldes de fonds au 1 ^{er} août 2011 selon les états financiers établis antérieurement	11 585 166
Ajustements liés à la transition imputés aux soldes de fonds cumulés	
Radiation des pertes cumulées sur les actifs financiers disponibles à la vente portés directement aux soldes de fonds et présentés distinctement	230 489
Variation cumulée de la juste valeur des placements portée directement aux soldes de fonds	(230 489)
Soldes de fonds au 1 ^{er} août 2011 selon le nouveau référentiel	11 585 166

D. RAPPROCHEMENT DE L'EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES FIGURANT DANS LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2012

Excédent des produits sur les charges au 31 juillet 2012 selon les états financiers établis antérieurement	\$ 597 551
Variations aux résultats	
Variation de la juste valeur des placements	(266 213)
Quote-part dans les résultats du BSDQ	6 583
	(259 630)
Excédent des produits sur les charges au 31 juillet 2012 selon le nouveau référentiel	337 921

NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2013

Note 3

INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE (suite)

E. RAPPROCHEMENT DES SOLDES DE FONDS FIGURANT DANS LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2012

	\$
Radiation des pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente	266 213
Radiation de la quote-part dans les gains latents sur actifs financiers du BSDQ disponibles à la vente	(6 583)
Total des variations des résultats au 31 juillet 2012	(259 630)
Total des variations des soldes de fonds au 31 juillet 2012 selon le nouveau référentiel	-

Ces ajustements n'ont pas nécessité des retraitements importants à l'état des flux de trésorerie.

Note 4

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les chiffres présentés dans les résultats sous la colonne « Budget » sont fournis à titre informatif seulement.

Note 5

VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS INTERNES

Un montant de 963 254 \$ a été transféré du fonds d'administration au fonds d'immobilisation pour financer les acquisitions d'immobilisations. Un montant de 8 978 \$ a été transféré du fonds de réserve au fonds d'administration pour l'encaissement du rachat d'unité du fonds Cormel. De plus, l'organisme a affecté une somme de 23 897 \$ à son fonds des ressources humaines pour des allocations de retraite de ses employés selon ses politiques administratives.

Note 6

PLACEMENTS TEMPORAIRES FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	Au 1 ^{er} août		
	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
BANQUE LAURENTIENNE			
Compte d'épargne-Plus (coût après amortissement; taux 1,25 % en 2011)	-	-	1 001 062
Certificats de placements garantis (coût après amortissement; taux variant de 1,35 % à 1,80 %)	2 500 000	3 000 000	-
ING DIRECT			
Compte d'épargne-placement (coût après amortissement; taux 1,00 %; 1,00 % en 2012)	100 807	265 683	1 553 243
DESJARDINS			
Fonds indiciel, à la juste valeur	897 500	835 000	920 500
	3 498 307	4 100 683	3 474 805

Note 7

DÉBITEURS

	Au 1 ^{er} août		
	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
Comptes clients	439 371	418 692	821 222
Avances sur dépenses	1 100	1 400	1 700
Intérêts courus	11 019	22 406	-
	451 490	422 498	822 922

Note 8

PLACEMENTS	Au 1 ^{er} août		
	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION			
Parts du Fonds Sécure, à la juste valeur	50 252	-	-
FONDS DE RÉSERVE			
Parts du Fonds Cormel, à la juste valeur	4 174 686	3 729 564	3 878 637
	4 224 938	3 729 564	3 878 637

Note 9

PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

Une entente provinciale signée entre la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTO) et l'Association de la construction du Québec (ACQ), a formé le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ).

Au 31 janvier 2013, la quote-part dans la coentreprise se définit comme suit :

	Au 1 ^{er} février		
	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
Actif	2 721 658	2 518 108	2 410 908
Passif	738 220	594 329	554 281
ACTIF NET	1 983 438	1 923 779	1 856 627
Produits	1 238 451	1 256 264	
Charges	1 178 792	1 189 112	
EXCÉDENT	59 659	67 152	

La participation ne tient pas compte de la participation dans les résultats de la coentreprise pour la période de la date du dernier exercice financier jusqu'au 31 juillet 2013, les états financiers préparés par la direction pour cette période n'ayant pas été examinés.

Note 10

IMMOBILISATIONS	2013		2012	Au 1 ^{er} août 2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Corporelles				
Terrain	200 000	-	200 000	200 000
Bâtisse	3 763 085	990 171	2 772 914	1 965 687
Mobilier, équipement et agencement	569 537	383 076	186 461	258 032
Matériel informatique	199 827	128 212	71 615	93 597
	4 732 449	1 501 459	3 230 990	2 481 599
Incorporelles				
Site Internet	92 959	57 520	35 439	41 409
	4 825 408	1 558 979	3 266 429	2 493 860
			2 493 860	2 523 008

Note 11

CRÉDITEURS	Au 1 ^{er} août		
	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	410 228	345 882	526 601
Remises aux sections	32 128	32 356	31 311
Remises statutaires	44 953	41 923	42 467
Taxes de vente	31 239	5 983	10 970
	518 548	426 144	611 349

Note 12

EMPRUNT BANCAIRE

La corporation dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 \$, garantie par une hypothèque immobilière de 1^{er} rang sur l'immeuble, au taux préférentiel plus 1 %, renégociable annuellement.

Note 13

ÉVENTUALITÉS

À titre de coentrepreneur du BSDQ, la CMEQ fait face à une réclamation qui a été logée contre cet organisme devant les tribunaux. En date du 31 juillet 2013, cette réclamation totalise la somme de 89 000 \$. Selon les administrateurs du BSDQ, il est improbable que l'organisme ait à payer des montants à l'égard de cette réclamation.

Si cette réclamation s'avérait cependant fondée, elle devrait être assumée d'abord à même les actifs nets du BSDQ. Ce n'est qu'en l'absence d'actifs nets suffisants du BSDQ que la CMEQ pourrait devoir, conjointement avec ses deux associés, contribuer au paiement de cette réclamation. Au 31 juillet 2013, les actifs nets du BSDQ devraient satisfaire l'ensemble de la réclamation si elle s'avérait bien fondée.

Aucune provision n'a été constituée puisqu'il ne nous apparaît pas y avoir un risque suffisant pour la CMEQ.

Note 14

ENGAGEMENTS

L'organisme est engagé d'après des contrats de location échéant entre 2015 et 2018, à verser une somme de 113 840 \$ pour de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 35 736 \$ en 2014 et 2015 et à 21 184 \$ en 2016 et 2017.

Il est aussi engagé à rembourser à la Régie du bâtiment du Québec les frais de développement informatique pour l'utilisation du système informatique de la Régie. Il s'engage à verser une somme de 70 324 \$, soit 35 162 \$ annuellement.

Note 15

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 juillet 2013.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

Risque de crédit : Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Note 16

VENTILATION DES CHARGES D'OPÉRATIONS

	2013	2012
Fonds d'administration générale	%	%
Direction générale	12	9
Qualification professionnelle	14	13
Affaires juridiques	18	22
Finances et administration	9	9
Communications et affaires commerciales	19	18
Services techniques et SST	9	7
	81	78
Fonds des mutuelles	7	9
Fonds de recherche et développement	12	13

12 % et 7 % respectivement des dépenses d'opérations ont été répartis dans le fonds de recherche et développement et dans le fonds des mutuelles, soit 48 159 \$ et 28 895 \$ incluses dans la dépense globale de ces fonds.

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2013							2012	
	Direction générale	Qualification professionnelle	Affaires juridiques	Finances et administration	Communications et Affaires commerciales	Services techniques et SST	Dépenses locatives	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Comités	130 327	18 810	92 215	15 491	-	19 150	-	275 993	291 315
Dépenses générales	575 342	611 237	620 054	322 869	252 230	298 910	-	2 680 642	2 684 299
Communications	-	-	-	-	100 812	-	-	100 812	110 205
Dépenses d'opérations	48 159	57 790	77 054	38 527	77 054	38 527	47 422	384 533	443 498
Cours, publications et fournitures	-	-	-	-	311 538	-	-	311 538	347 075
Congrès	224 621	-	-	-	-	-	-	224 621	250 486
Remises aux sections	-	-	-	131 378	-	-	-	131 378	127 621
Salon MCEE	-	-	-	-	178 500	-	-	178 500	-
Magazine <i>Électricité Québec</i>	-	-	-	-	452 838	-	-	452 838	414 885
Autres dépenses directes	-	-	-	-	10 588	-	-	10 588	-
TOTAL DES CHARGES	978 449	687 837	789 323	508 265	1 383 560	356 587	47 422	4 751 443	4 669 384
TOTAL DES PRODUITS	266 515	754 714	294 638	2 395 999	1 418 407	-	81 030	5 211 303	4 960 044
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES								459 860	290 660
AVANT AUTRE ÉLÉMENT	(711 934)	66 877	(494 685)	1 887 734	34 847	(356 587)	33 608	62 752	(85 500)
								62 752	(85 500)
								97 488	78 514
								160 240	(6 986)
								620 100	283 674
								620 100	283 674



5925, boul. Décarie, Montréal
(Québec) H3W 3C9
www.cmeq.org • info@cmeq.org

T 514 738-2184 • 1 800 361-9061
F 514 738-2192 • 1 888 390-2637



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec